



REGLEMENT WINTER SURVIVOR 2017 :

Champ d'application

Les dispositions ci-après s'appliquent au WINTER SURVIVOR organisé par la Kryptonite Hill qui aura lieu le 18 Mars 2017 à Anzère (VS).

Conditions de participation & inscription

L'épreuve est ouverte à toute personne née avant le 19 Mars 2003. Un bon niveau de ski est requis ; une expérience en matière de ski sur piste non damée est un avantage.

Les départs sont fait au dossard qui seront attribués par tirage au sort.

Dans la catégorie Junior, chaque individu, homme/femme confondu, né entre le 18 Mars 2003 et le 18 Mars 1999 qui se sent apte à courir cette course, qui possède la dérogation en personne des parents, est autorisé à participer.

Dans la catégorie Adulte, chaque individu, né entre le 19 Mars 1999 et le 18 Mars 1940, qui se sent apte à courir cette course, est autorisé à participer.

Les inscriptions pour toutes les catégories se font sur le site <https://krypto.typeform.com/to/M17szs>

Après s'être acquitté des frais d'inscription, le participant reçoit un mail de confirmation qui vaut également autorisation de participation.

Remboursement des frais d'inscription

Un droit au remboursement des frais d'inscription n'existe qu'en cas d'annulation ou de déplacement du WINTER SURVIVOR.

En cas d'absence sur la ligne de départ, de retard, d'exclusion du participant de la manifestation ou de violation des dispositifs du présent règlement les frais ne seront pas remboursés.



Retrait des dossards accréditation

Au bureau de course, les participants reçoivent leur dossard qu'ils ont l'obligation de porter pendant la course. Pour les mineurs, l'obtention du dossard se fait par la signature de la décharge du participant par le/les représentant/s légal/légaux

Type de compétition & Classement

Le WINTER SURVIVOR est une course de ski qui se déroule sur la mythique piste de Tsalan non damée à Anzère. Tous les athlètes doivent participer aux manches de qualification. Les épreuves de qualification sont disputées comme la final à 4 ou moins, selon le nombre de participants, en départ boardercross. Les deux premiers arrivés se qualifieront d'office pour les phases finales. Le nombre de qualifiés dépendra du nombre de participants.

Lorsque les participants de la catégorie Junior seront réduits au nombre de 4, le premier arrivé en bas sera déclaré vainqueur (Junior SURVIVOR) et se verra remettre un bon à la hauteur de sa bravoure.
Lorsque les participants de la catégorie Adulte seront réduits au nombre de 4, le premier arrivé en bas sera déclaré vainqueur (SURVIVOR) et se verra remettre la somme de 500.-

Equipement

Les skis, snowboard, monoski, skwal, snowscoot, télémark sont autorisés. Chaque participant choisit librement son équipement.

Sécurité

Le port d'un casque est obligatoire. Une protection dorsale et tout autres équipements / protections sont autorisés et recommandés.

Si de forte précipitation de neige précède la manifestation, un DVA, une sonde et une pelle peuvent devenir obligatoire. En quel cas, tout les participants seront avertis par téléphone et les participants ne possédant pas le matériel seront remboursés.



Disqualification

Un athlète peut-être disqualifié s'il contrevient aux règles du présent règlement de course :

- Dépassement du tracé indiqué
- Dossard non porté pendant l'épreuve
- Arrivée tardive au départ
- Comportement déloyal

Assistance médicale

Un poste de secours se trouve à proximité de la zone de course.

Responsabilité

La participation à la manifestation se fait aux propres risques du participant. Chaque participant est responsable de sa couverture d'assurance. Par son inscription, le participant confirme avoir souscrit une assurance accident et responsabilité civile valable. La responsabilité de l'organisateur se restreint à la préméditation et à une faute grossière de sa part, à l'exclusion de toute autre responsabilité. La responsabilité de l'organisateur n'est pas non plus engagée vis-à-vis du personnel auxiliaire. Si, de l'avis de l'organisateur, le WINTER SURVIVOR est menacée pour des raisons de force majeure, il se réserve le droit d'annuler, de mettre un terme ou d'interrompre l'épreuve sans que sa responsabilité soit engagée et sans que le participant puisse faire valoir des droits de dédommagement directs ou indirects. Dans le cas d'une annulation ou d'un déplacement de la manifestation pour un autre motif, la responsabilité de l'organisateur se restreint au remboursement des frais d'inscription.

L'organisation se réserve la possibilité de modifier en tout temps le programme ou le parcours de la course.

Protection des données

Par la présente, vous confirmez que les données personnelles fournies en relation avec le WINTER SURVIVOR sont correctes et actuelles. Kryptonite Hill et ses partenaires contractuels sont susceptibles de vous contacter, dans le cadre du WINTER SURVIVOR, par e-mail, téléphone ou tout autre moyen. Vous avez à tout moment la possibilité d'exiger une modification et/ou une suppression complète ou partielle de vos données

personnelles. Dans ce cas, l'organisateur assurera une suppression rapide de vos données. Par ailleurs, vous avez en tout temps le droit de demander des informations à l'organisateur sur les données personnelles fournies.

Concession des droits

Kryptonite Hill ou des tiers éventuellement agréés par l'association Kryptonite Hill sont en droit d'utiliser des enregistrements audio et vidéo, de même que des photos de la manifestation ainsi que votre nom, prénom, âge, photos, voix, de votre personne pour tout usage et à chaque instant ceci dans tous les médias. Kryptonite Hill a le droit d'utiliser, de diffuser, d'illustrer et de polycopier tout le matériel et/ou de publier sans restriction dans les médias, en particulier support internet et réseaux sociaux mais également presse et radio. Vous savez que vous ne pouvez faire valoir aucun droit d'autorisation du matériel et de mention de votre nom lors de la manifestation. Vous n'attendez aucun avantage pécuniaire si vous devez apparaître sur le matériel (quel qu'il soit) de la manifestation.

Règlement

Sous réserve d'une modification du présent règlement par l'organisateur. D'éventuelles modifications seront signalées par écrit aux personnes concernées, par écrit en préambule à la manifestation ou sur place.